

## **Le CCIA est dirigé par l'industrie canadienne du bétail, pour le bien de l'industrie canadienne du bétail.**

L'agence canadienne d'identification du bétail (CCIA) est un organisme à but non lucratif, dirigé par l'industrie afin de mettre en place un programme national d'identification du bétail pour promouvoir la consommation du boeuf par l'entremise d'une traçabilité efficace et d'une élimination des inquiétudes quant à la santé des animaux et l'innocuité des aliments issus du cheptel canadien de bétail. L'agence est dirigée par un conseil d'administrateurs formé de représentants de tous les secteurs de l'industrie bovine – l'Association canadienne des éleveurs de bétail, l'Association canadienne de mise en marché du bétail, le Conseil canadien des viandes, l'Association canadienne des médecins vétérinaires, l'industrie laitière, l'Association canadienne du bison, la Commission du bétail de l'Alberta, l'Association des engraisseurs de bouvillons de l'Alberta, l'Ordre des acheteurs de bétail du Canada, l'Association des éleveurs de bétail du Manitoba, l'Association des éleveurs de bétail de l'Ontario et ATQ. L'Agence canadienne d'inspection des aliments et Agriculture et agro-alimentation Canada sont des membres de droit.

### **Quel en est le mode de fonctionnement ?**

- Une étiquette approuvée CCIA est fixée à l'oreille avant le départ du troupeau d'origine.
- Toutes les étiquettes sont identifiées visuellement et électroniquement avec un numéro d'identification unique qui est issu de la banque nationale de données et ensuite distribué aux éleveurs via des détaillants d'étiquettes autorisés.
- Le réseau national de distribution d'étiquettes fait rapport de façon sécuritaire, de toutes les données d'étiquettes directement dans la banque nationale de données.
- Le numéro unique propre à chaque animal est maintenu jusqu'au moment de l'exportation ou au moment de l'inspection de la carcasse ; à ce point, l'animal est approuvé pour la consommation humaine ou est condamné.

L'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est responsable d'appliquer le règlement en son entier quant à l'identification animale telle que définie par la Loi sur la santé des animaux. Toutes les informations du troupeau d'origine associées à chacun des numéros d'étiquette sont maintenues dans la banque nationale de données et ne peuvent être consultées que par le personnel autorisé du CFIA, dans le cas de problèmes de santé animale.

218, 6715 - 8th Street NE, Calgary AB T2H 7H7

Tél: 1.877.909.BEEF (2333) ou (403) 275.2083 Téléc.: (403) 275.1668

**[www.canadaid.ca](http://www.canadaid.ca)**

## **Le CCIA et l'identification par fréquence radio**

**« La technologie RFID permettra à l'industrie canadienne du bétail de continuer à rencontrer et à surpasser les exigences nationales et internationales en terme de santé animale et d'innocuité alimentaire par l'entremise de systèmes efficaces de traçabilité et de vérification de l'âge. »**

En 2003, l'industrie canadienne du bétail s'est engagée à orchestrer la transition vers la technologie RFID afin de permettre au programme canadien d'identification du bétail de continuer à jouer son rôle en tant que système de traçabilité efficace et précis reconnu internationalement. L'utilisation d'étiquettes RFID par le programme canadien d'identification du bétail permet à l'industrie canadienne du bétail de récolter électroniquement des données et assure l'intégrité de toutes les informations. De plus, les étiquettes RFID sont fonctionnelles même lors de conditions climatiques extrêmes et sont résistantes à d'autres contaminants environnementaux pouvant nuire à la durabilité, la lisibilité et l'efficacité générale des étiquettes.

Les avantages de la technologie RFID sont : durabilité et lisibilité exceptionnelle des étiquettes, meilleure intégrité de la banque de données, lecture possible à distance sans la ligne de vision et possibilités futures de traçabilité totale des animaux.

### **Quel est le mode de fonctionnement de la technologie RFID :**

Un transpondeur consiste en une puce encodée et une antenne. Un lecteur transfère des ondes électromagnétiques qui chargent le transpondeur. Le transpondeur émet ensuite les données au lecteur et le lecteur reçoit la réponse du transpondeur. Les étiquettes RFID sont conçues pour fonctionner sans pile. Elles fonctionnent pendant toute la vie de l'animal.

218, 6715 - 8th Street NE, Calgary AB T2H 7H7

Tél: 1.877.909.BEEF (2333) ou (403) 275.2083 Télécop.: (403) 275.1668

**[www.canadaid.ca](http://www.canadaid.ca)**

## Étiquettes approuvées par le CCIA

Les étiquettes approuvées par le CCIA sont requises, car elles sont dotées d'excellentes caractéristiques de durabilité. Afin de répondre à toutes les exigences stipulées dans le document du CCIA traitant des normes, des procédures et des essais, toutes les étiquettes doivent passer une série d'essais complets afin de tester leurs caractéristiques visuelles, mécaniques, physiques, électriques, de lisibilité et de résistance aux facteurs environnementaux. C'est sur une base continue que le CCIA procède à des essais sur les étiquettes potentielles pour le programme canadien d'identification du bétail.

**Toutes les étiquettes RFID approuvées par le CCIA, doivent posséder les caractéristiques suivantes :**

- **Le numéro d'identification du CCIA unique à l'animal**
- **La marque de commerce du CCIA (3/4 d'une feuille d'érable et les lettres « CA »)**
- **Doivent être exceptionnellement durables et lisibles**
- **De couleur jaune et munies d'un dispositif de fermeture à l'arrière (sinon, elles ne sont pas approuvées)**
- **Rencontrent toutes les exigences des normes canadiennes nationales de la technologie RFID**

Le code d'identification unique du CCIA suit la structure des codes d'identification ISO (International Standard Organization).

**La lecture électronique se fait comme suit:**

**LA 00000 0 124 000299999999**

↑↓                    ↑↓                    ↑↓                    ↑↓                    ↑↓  
**Animal    Réserve    Compte    Pays                    Numéro ID unique**

### **Lecteurs inspectés:**

Le CCIA a inspecté plusieurs lecteurs pour l'utilisation avec les étiquettes RFID approuvées par le CCIA. Quoique les lecteurs sont le plus souvent utilisés par les usines d'emballages, les exploitations de carcasses mortes, les laboratoires de pathologie et les exportateurs de bétail vivant, il y a également plusieurs applications technologiques dans le domaine de la gestion agricole qui sont déjà possibles.

218, 6715 - 8th Street NE, Calgary AB T2H 7H7

Tél: 1.877.909.BEEF (2333) ou (403) 275.2083 Téléc.: (403) 275.1668

**[www.canadaid.ca](http://www.canadaid.ca)**

## **L'agence canadienne d'identification du bétail : leader mondial en terme d'identification animale**

C'est avec succès que suite à sa mise en place, le 1er juillet, 2002, le CCIA a taillé sa place en tant que leader mondial dans le domaine de l'identification animale, et ce, sur un minime budget de \$4 millions. En créant des normes nationales d'identification individuelle des animaux, des étiquettes, une méthode de distribution des étiquettes et une procédure pour rapporter les données, le CCIA a mis en place un système d'identification viable et qui est entièrement approuvé par l'industrie canadienne du bétail. Depuis 2002, plus de 35 millions de numéros uniques ont été alloués, ce qui fait que le programme canadien d'identification du bétail est l'un des systèmes d'identification animale le plus complet au monde.

L'agence canadienne d'identification du bétail s'engage à ce que toutes les composantes du programme rencontrent et surpassent les exigences nationales et internationales.

Plusieurs programmes d'amélioration sont actuellement en cour d'élaboration :

- Identification des lots
- Traçabilité complète des animaux
- Amélioration de la récolte de données (Vérification de l'âge/Information sur la carcasse, etc.)

### **VÉRIFICATION DE L'ÂGE :**

L'industrie canadienne du bétail souligne l'importance de pouvoir faire le lien entre les informations de la date de naissance et une étiquette ou l'identification d'un lot dans une même banque de données. Pour permettre aux éleveurs d'inscrire ces informations de façon efficace, le CCIA a amélioré la banque nationale de données pour pouvoir y loger ces données. Pour pouvoir récolter les informations concernant la date de naissance, le système informatique doit être en mesure de valider la source d'informations via un système d'entrée individuelle sécuritaire et doit démontrer que les données n'ont pas été modifiées par la suite.

L'inscription des informations de la date de naissance dans la banque nationale de données a l'avantage d'améliorer les possibilités d'accéder aux marchés nationaux et internationaux. Le site Internet de vérification de l'âge contient de plus amples informations sur les mises à jour des programmes, les nouvelles actuelles de l'industrie et offre la possibilité de laisser des commentaires au CCIA.

218, 6715 - 8th Street NE, Calgary AB T2H 7H7

Tél: 1.877.909.BEEF (2333) ou (403) 275.2083 Télécop.: (403) 275.1668

**[www.canadaid.ca](http://www.canadaid.ca)**